

PERFORM ASSUR

80 rue CHARLES DUCHESNE BAT LE MERCURE B
13290 AIX EN PROVENCE – LES MILLES
Email : info@perform-assur.fr
Tel : +33413106399



E-learning - Les bonnes pratiques du courtage

CONFORMITE

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser la pratique du courtage : les obligations légales et les règles de la distribution (DDA)

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Durant cet e-learning, nous aborderons les documents obligatoires à remettre à vos prospects et clients, le code de déontologie du courtage.

Public

Le public concerné est :

- Courtiers en assurances, collaborateurs de courtiers en assurances, mandataires intermédiaires en assurances

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap ?

Nous nous engageons à nous adapter à toutes demandes de modification de support, de lieu, d'outil pédagogique, des horaires, du rythme.... Nous sommes à votre disposition et à votre écoute. Même en cas d'impossibilité de notre part du point de vue logistique, nous nous assurons de vous proposer une alternative à votre parcours de formation.

PERFORM ASSUR | SAS au capital social de 10 000€ |

80 rue CHARLES DUCHESNE BAT LE MERCURE B 13290 AIX EN PROVENCE – LES MILLES

Numéro SIRET : 88322418000033

Enregistré sous le numéro 93131839413.

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État. Mis à jour le 19.11.2025

PERFORM ASSUR

80 rue CHARLES DUCHESNE BAT LE MERCURE B
13290 AIX EN PROVENCE – LES MILLES
Email : info@perform-assur.fr
Tel : +33413106399



Délai et Modalités d'accès

Les délais d'accès à l'action sont : 3 semaines avant le début de la formation.

Prérequis :

- AUCUN

Durée

Cette formation se déroulera en 7.00 heures, sur un intervalle de 7.00 jours, en e-learning.

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût 150.00€ TTC (Conformément aux dispositions de l'article 261-4-4° du code général des impôts (CGI)).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement - Éléments matériels de la formation

- Support pédagogique en ligne

Présentation :

Perform'Assur est un centre de formation spécialisé dans le secteur de l'assurances qui a vu le jour en 2020, et qui propose aux compagnies, agents, courtiers et aux sociétés ayant leur propre service assurance, des formations sur les mécanismes des garanties, sur la gestion des sinistres et sur la vente de produits d'assurances.

Nos locaux sont situés sur Aix en Provence, toutefois, nos formateurs interviennent et se déplacent dans toute la France. Nos formations répondent à l'obligation de formation à la suite des directives de la DDA de 2018.

Nos techniques de formations :

- Explications sur les législations en vigueur
- Décryptage de contrat type
- Mise à disposition de document pour vous aider dans votre quotidien
- Quizz

Compétence et qualification de nos formateurs :

Nos formateurs sont tous issus du monde de l'assurances, ils participent tant à la création qu'à l'animation des supports de formation en présentiel.

Modalités techniques pour contacter nos formateurs :

Ils sont également à votre disposition, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h pour répondre à toutes vos interrogations par mail à l'adresse info@perform-assur.fr ou par téléphone au 04.13.10.63.99.

Délai réponse suite à une demande de contact :

24 h (en jour ouvré)

PERFORM ASSUR

80 rue CHARLES DUCHESNE BAT LE MERCURE B
13290 AIX EN PROVENCE – LES MILLES
Email : info@perform-assur.fr
Tel : +33413106399



Contenu de la formation

- LES BONNES PRATIQUES DU COURTAGE
 - LES ACTEURS DU MONDE DU COURTAGE
 - Point sur les activités de chacun des acteurs de l'assurance,
 - LES REGLES DU COURTAGE
 - LES CODES DE DEONTOLOGIE DU COURTAGE
 - LES DELEGATIONS, LES ENVOIS DE FONDS POUR LES PRIMES CONFIEES
- LES BONNES PRATIQUES DU COURTAGE
 - LES OBLIGATIONS LEGALES
 - Quels sont les documents à créer ou mettre en place pour la pratique du courtage,
 - Retours d'expérience et échanges de chacun sur la méthodologie actuelle ou à venir.
- BILAN
 - QUIZZ DE FIN DE FORMATION

Suivi et évaluation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Emargement
- relevé de connexion
- Quiz de fin de formation

L'attestation de fin de formation est délivrée uniquement si l'intégralité des heures prévues a été suivie.

Pour les formations en e-learning, le temps de connexion est pris en compte dans le calcul des heures de présence.

En cas de suivi partiel, une attestation mentionnant les heures réellement effectuées et les compétences acquises pourra être remise.

Il incombe au stagiaire de veiller à sa disponibilité et au respect des temps de présence et de connexion requis.

Date de création : 22 janvier 2025

Date de dernière mise à jour : 23/12/2025

Version : 1